

En bref...

SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33
Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr - Site web : <http://www.sntrs.net>

Numéro 49 du 24 juillet 2003

Le CNRS serait-il en cessation de paiement?

On pourrait le penser au regard des décisions prises récemment par la direction de l'organisme de **reculer au 1^{er} décembre 2003 les recrutements des lauréats des concours externes**. Cette mesure est néfaste pour toutes les personnes concernées. Elle porte préjudice à la bonne marche des laboratoires qui devront attendre le recrutement des personnels dont ils ont besoin. Elle est désastreuse pour les 25 personnes recrutées dans le cadre du protocole de « résorption » de la précarité. Les conditions imposées par ce dispositif sont déjà inacceptables : les entraves sont si nombreuses que peu de précaires ont pu y satisfaire. Sur 50 concours ouverts au titre de l'année 2003, seules 25 personnes ont été admises. Devront-elles attendre encore plusieurs mois avant leur recrutement effectif ? Et comment sera assuré la continuité de leur emploi jusqu'à cette date ? Leur recrutement au 1^{er} septembre devrait être une priorité absolue. De même, les personnes sur CDD dans les laboratoires et admises aux concours n'ont aucune garantie d'emploi jusqu'en décembre.

Avec la non publication à ce jour du calendrier de la campagne 2003 des concours internes, ces mesures témoignent des difficultés budgétaires de l'organisme. Ces difficultés découlent directement des amputations budgétaires imposées par le gouvernement Raffarin. Le CNRS fait peser sur les recrutés et les personnels qui attendent la juste reconnaissance de leur qualification les frais d'une politique de mépris envers les personnels de la recherche. Ces messieurs et ces dames du gouvernement exigent des sacrifices des salariés, après s'être assurés à eux-mêmes des augmentations substantielles, après avoir réduit l'impôt sur les grandes fortunes. Au nom de l'équité bien sûr, une équité de classe.

Le SNTRS-CGT s'est adressé à la Ministre de la Recherche et à la Directrice générale du CNRS pour leur demander d'assurer les enveloppes budgétaires nécessaires au recrutement rapide des personnes admises aux concours et à la promotion des agents en place.

Nous appelons les personnels à adresser des protestations au Ministère et à la Direction du CNRS et à exiger les moyens d'une politique de l'emploi à la hauteur d'une recherche publique exigeante, ambitieuse et dynamique.

Fax de la Direction générale du CNRS : 01 44 96 49 13
Fax du Ministère de la Recherche : 01 55 45 83 67